



Tout s'est déroulé comme une lettre jetée à la poste. Du moins, ce fut le cas le 25 février passé.

Le conseil municipal de Dschang a siégé ce jour, mardi 25 février 2020, en session de plein droit, en vue d'élire le nouvel exécutif. Et désormais, cette commune chef-lieu du département de la Menoua est dirigée par Jacques Gabriel Kemleu Tchabgou.

Dans fonctions de magistrat municipal, est assisté de quatre adjoints. Pris dans l'ordre de préséance, ils ont pour noms : P^r Emile Temgoua, Momo Kenfac, Jerry Landry Toukam Kouahou, Eric Leonel Nsanu Neba. Après un scrutin uninominal à bulletin secret, le maire Kemleu a d'abord été plébiscité à l'unanimité des quarante et un conseillers.

Par scrutin de liste, ses adjoints ont dans un second mouvement été élus à l'unanimité, eux aussi. Et face à l'harmonie de cette symphonie d'ensemble, Godlive Nboke Ntua, préfet de la Menoua, a dit sa satisfaction : « Je voudrais vous féliciter tous pour la discipline qui a été observée dans vos rangs, tout au long des travaux. Au maire nouvellement élu, je dirai que le travail commence dès ce jour, s'il veut préparer un bon bilan pour affronter les prochaines échéances... »

Thomas Nguemo, conseiller municipal, a, en sa qualité de président du bureau d'âge, donné le

secret de cette réussite : « Si nos travaux ce sont bien déroulés, c'est grâce à l'action de monsieur le recteur. Tout au long du processus électoral, il a été tour à tour : président de la commission des investitures ;

» président de la commission communale, lors de la campagne ; puis aujourd'hui mandataire du comité central. Pour terminer, je vous dirai que notre mandature a déjà reçu son nom de baptême, de monsieur le recteur lui-même. Il s'agit de la mandature des défis... »

Au-delà de ces accords quasi parfaits, des mauvaises langues, plutôt nombreuses et très mal intentionnées, émettent un autre son de cloche. Selon ceux-ci, tout c'est noué dans la nuit de dimanche à lundi, dans un hôtel de la place. Et ce serait à l'issue d'une bataille livrée avec le couteau entre les dents, que le maire Jacques Kemleu aurait évincé son prédécesseur, par vingt-trois (23) voix contre dix-sept (17), et une abstention, au terme d'une opération de vote.

La principale curiosité ici, est l'absence de femme dans cet exécutif. A cette autre étape, la femme qui était pressentie par tous les observateurs, aurait accusé le mandataire du comité central, d'avoir au bas mot découragé les conseillers à franchir le pas, en votant pour une femme...
